

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 12 novembre 2015

Date d'affichage : 12 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du douze novembre deux mil quinze, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, DEMINGUET Éric, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Monsieur HENRY Damien.

Secrétaire : Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Accessibilité Ad'AP / Signature du Marché
- 2°) Rapport APAVE
- 3°) Carrefour « Bel Orient » / Approbation du plan départemental
- 4°) Centre Communal d'Action Sociale / Dissolution ou maintien
- 5°) Cimetière / Jardin du Souvenir
- 6°) Tarifs communaux / Année 2016
- 7°) Feu d'Artifice 2016 / Choix du prestataire
- 8°) Frais de scolarité / Année scolaire 2015-2016
- 9°) Classe de neige 2016 / Demande de participation
- 10°) Carrière / Location
- 11°) Comité des Fêtes / Demande gratuité salle polyvalente
- 12°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Mayenne
- 13°) Réserve Parlementaire
- 14°) Compétence électronique / Retrait compétence S.D.E.G.M
- 15°) Mise à disposition du personnel et du matériel communal
- 16°) Personnel communal / Stagiairisation
- 17°) Finances publiques / Décisions Modificatives
- 18°) Matériel et bâtiments communaux
- 19°) EDF / Facturation Argent de Poche
- 20°) Convention S.P.A

Questions Diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2015-135 : AUTORISATION de SIGNATURE pour le MARCHÉ d'ÉTUDE du DIAGNOSTIC d'ACCESSIBILITÉ (Ad'AP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation, par voie d'appel d'offres a été lancée concernant le marché d'étude du Diagnostic d'Accessibilité dans les Établissements et Lieux recevant du public, avec seize (16) autres communes de la Communauté de Communes du Pays de CRAON. A ce titre, la Commune de MÉRAL (Mayenne), coordonnatrice du projet, a fait paraître un avis d'appel à la concurrence, fixant la date de remise des offres au 23 octobre 2015 à 12h00.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 23 octobre à 14h00 à la mairie de MÉRAL (Mayenne) et la Commission a retenue quatre bureaux d'études potentiels.

Pour que l'un de ces bureaux d'études soit retenu, il convient aux Communes adhérentes, d'autoriser le Maire à signer le marché avec le lauréat.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'étude du diagnostic d'accessibilité ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Maire de MÉRAL (Mayenne), dont la ville est coordinatrice du marché.

2015-136 : APPROBATION du RAPPORT A.P.A.V.E

Monsieur GUILLET Vincent, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux présente au Conseil Municipal le rapport de l'APAVE Nord-Ouest S.A.S, concernant la conformité électrique des bâtiments communaux.

La société APAVE est intervenue sur la Commune le 7 octobre 2015. Il s'avère que certaines installations électriques sont non conformes aux réglementations en vigueur et qu'il convient d'engager des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUILLET Vincent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND acte du rapport de l'APAVE Nord-Ouest S.A.S ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de contacter des entreprises spécialisées en électricité pour établir des devis permettant la mise aux normes des bâtiments communaux.

2015-137 : APPROBATION du PLAN du CARREFOUR « Bel Orient »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes liés à la circulation près du carrefour dit de « Bel-Orient », sur la croisée des routes menant à BRAINS-SUR-LES-MARCHES et SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË et notamment la dangerosité du carrefour.

Le Conseil Départemental de la Mayenne, dont dépend le segment routier en question, avait été avisé de ces dangers ; et conscient de devoir intervenir dans ce dossier, à proposer un plan d'aménagement du carrefour qu'il convient de valider en Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et le plan proposé par le Conseil Départemental, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan du Conseil Départemental quant à l'aménagement du carrefour « Bel-Orient » ;

DEMANDE néanmoins la mise en place de deux (2) bateaux entrée et sortie sur le trottoir au carrefour avant le STOP ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de l'État en Mayenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2015-138 : DISSOLUTION du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre co-signée par Monsieur le Préfet de la Mayenne et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Mayenne concernant la possibilité, pour les Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

En effet, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, notamment son article 79, rend possible la dissolution des Centres Communaux d'Actions Sociales dont les attributions peuvent être confiées en totalité ou en partie, soient aux Communes en elles-mêmes ou aux Centres Intercommunaux d'Actions Sociales.

En cas de dissolution du C.C.A.S de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, la disparition du budget annexe alloué à cet organisme prendra effet dès le 1^{er} janvier 2016.

La Commission Communale du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË s'est réunie le 5 novembre 2015 et s'est exprimée en faveur de la dissolution du C.C.A.S.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË ;

DÉCIDE de transférer les compétences de l'ancien organisme délibérant au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON ou à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Mayenne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

2015-139 : JARDIN du SOUVENIR – FACTURATION de la DISPERSION des CENDRES et TARIFS CONCESSIONS CAVURNES

Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointe au Maire en charge du Cimetière, rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante, les différents moyens d'inhumation possible au Cimetière Communal de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, ainsi que les tarifs appliqués actuellement pour les concessions funéraires et celles relevant du Columbarium.

Face à l'évolution des modes d'inhumation, notamment la crémation, impliquant la dispersion des cendres ou l'acquisition de « Caverne », elle propose aux membres du Conseil Municipal présents, d'appliquer une tarification pour ces deux modes d'inhumation.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE à **60€00** la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du Cimetière Communal ;

FIXE à **200€00** le prix d'une concession « Caverne » pour une durée de 15 ans et **350€00** pour une durée de 30 ans ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-140 : TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal présents, l'augmentation des tarifs communaux pour l'année 2016.

Les tarifs communaux présents sur cette délibération s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2016, jusqu'à notification de changements.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de d'appliquer les tarifs communaux comme suit :

TARIFS de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE

1 journée	153€50
2 jours	283€80
Journée supplémentaire	51€50
Vin d'honneur	40€50
Heure de chauffage	10€25
<u>Location des tables et chaises</u>	
Tables en bois sur pieds et entretoises	1€05
Tables stratifiées	2€05
Chaises	0€20

TARIFS de LOCATION de la SALLE du FRÊNE

<u>Tarifs WEEK-END</u>	
Habitants de la Commune	178€00 + 21€50 de frais de chauffage
Habitants Hors-Commune	208€00 + 21€50 de frais de chauffage
<u>Tarifs JOURNÉE</u>	
Habitants de la Commune	93€20 + 11€30 de frais de chauffage
Habitants Hors-Commune	129€30 + 11€30 de frais de chauffage
Vin d'honneur	57€60

Le forfait chauffage est à régler en fonction du temps.

TARIFS de LOCATION de la SALLE des LAVANDIÈRES

Vin d'honneur	40€50
Repas froid	77€00 + 11€30 de frais de chauffage
2 jours (repas froid uniquement)	104€50

TARIFS de LOCATION du FOYER des JEUNES

Soirée d'adultes	77€00 + 11€30 de frais de chauffage
2 soirées d'adultes	104€50 + 21€50 de frais de chauffage

TARIFS de LOCATION du PLATEAU ou REMORQUE avec PERSONNEL COMMUNAL

Mise à disposition	33€00 (plateau grande contenance)
--------------------	---

TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concession 15 ans	63€60
Concession 30 ans	106€00

TARIFS COLUMBARIUM

Concession 15 ans	566€60
Concession 30 ans	846€40

TARIFS JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres et fourniture de plaque gravée	60€00
---	--------------

TARIFS CAVES-URNES

Concession 15 ans	200€00
Concession 30 ans	350€00

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-141 : CHOIX du PRESTATAIRE du FEU d'ARTIFICE – FÊTE COMMUNALE 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune participe au financement du feu d'artifice annuel, organisé par le Comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

À ce titre, il soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie, basée à UZÈS (Gard), pour un montant de 2 500€00 (T.T.C), comprenant la fourniture des artifices, les affiches, les frais d'assurance, la bande sonore et la prestation de tir.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis de l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie, basée à UZÈS (Gard), pour un montant de 2 500€00 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise SÉDI Pyrotechnie.

2015-142 : FRAIS de SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – DEMANDE de PARTICIPATION des COMMUNES ADHÉRENTES au R.P.I.C.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents la loi n°2009-1312 en date du 28 octobre 2009 (publiée au Journal Officiel le 29 octobre 2009), qui stipule : « *désormais, la Loi prévoit que la contribution de la Commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre Commune, dans une classe élémentaire, d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la Commune d'accueil* ».

Pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de demander une participation aux frais de scolarité d'un montant de **604€00** par élève, aussi bien pour les élèves de maternelles que de primaires, aux Communes qui ont des enfants scolarisés à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à savoir les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË ; de FONTAINE-COUVERTE ; de BRAINS-SUR-LES-MARCHES ; de LA ROË et de SAINT-SATURNIN-DU-LIMET ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les Maires des Communes concernées ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2015-143 : CLASSE de NEIGE 2016 – DEMANDE de PARTICIPATION des COMMUNES ADHÉRENTES au R.P.I.C.

Madame RENAULT Patricia, Adjointe en charge des Affaires scolaires rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que les enfants de classe de Cours Moyen de l'école publique vont partir en classe de neige dans le courant du premier trimestre 2016.

Pour cela, le Conseil Municipal, par la délibération n°DCM2015-128 en date du 22 octobre 2015, a décidé d'allouer la somme de 242€00 par élève au titre d'une subvention pour ce voyage scolaire.

Un certain nombre de parents ont inscrit leurs enfants à l'école publique de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, du fait qu'il n'y a plus d'école sur leur territoire de résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une participation financière de chaque commune membre du R.P.I.C, du même montant que la subvention allouée par élève que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à savoir **242€00** par élève ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux demandes de participation financière aux Maires des Communes concernées.

2015-144 : LOCATION CARRIÈRE – ANNÉE 2015

Monsieur BRIQUET Alain, Adjoint au Maire, rend compte au Conseil Municipal que la carrière, située Route de POUANCÉ est la propriété de Monsieur et Madame VERDIER Mickaël, domiciliés à CONGRIER (Mayenne), lieu-dit « La Fléchère », et que chaque année, la Commune leur verse une somme au titre de la mise à disposition de cette carrière afin d'y déposer des déchets de démolition.

Monsieur et Madame VERDIER Mickaël établiront une attestation de mise à disposition de cette carrière au profit de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable quant à cette mise à disposition ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer la somme de **154€00** au budget principal 2015, à l'imputation 6135 de la section de Fonctionnement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur et Madame VERDIER Mickaël ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2015-145 : GRATUITÉ LOCATION Salle Polyvalente – SAINT-SYLVESTRE 2015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande du Président du Comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, Monsieur LORIER Jean-Luc, désirant obtenir la gratuité de la Salle Polyvalente dans le cadre de l'organisation de la Saint-Sylvestre 2015.

Monsieur le Maire explique également aux membres du Conseil que le Comité des Fêtes prendrait en charge les frais de chauffage lors de cet événement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de réfléchir quant à la demande présentée par le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de Messieurs LORIER Jean-Luc, DEMINGUET Éric, PAILLARD Michel et PÈNE Loïc, respectivement Président, Trésorier, Trésorier-Adjoint et Secrétaire du Comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, ainsi que Monsieur GESLIN Stéphane, gérant de l'entreprise devant confectionner le repas lors de cet événement :

ÉMET un avis favorable quant à la demande du Comité des Fêtes ;

DÉCIDE de louer gratuitement la Salle Polyvalente au Comité des Fêtes lors de la fête de la Saint-Sylvestre, à savoir du 29 décembre 2015 au 2 janvier 2016 ;

ACCEPTE la prise en charge des frais de chauffage par le Comité des Fêtes ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2015-146 : APPROBATION du SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de COOPÉRATION INTERCOMMUNALE de la MAYENNE (S.D.I.C)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Mayenne, Monsieur Philippe VIGNES relatif à la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Mayenne (S.D.I.C).

Les Conseils Municipaux des 261 Communes de la Mayenne doivent se prononcer quant à l'approbation de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, face à des interrogations concernant les points d'Assainissement :

DÉCIDE de surseoir l'approbation du projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Mayenne (S.D.C.I).

2015-147 : INITIALISATION du PROJET de RÉHABILITATION de la SALLE de L'ÉTANG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par la délibération n°2014-88 en date du 9 octobre 2014, il a été décidé l'acquisition du bâtiment dit du « Patronage » pour un montant de 750€ net vendeur.

L'acquisition de ce bâtiment, dénommé depuis comme étant la Salle de l'Étang, par la délibération n°DCM2015-050 en date du 26 mars 2015, a pour but de le réhabiliter en salle de spectacles pouvant faire office de lieux de représentations théâtrales et artistiques.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il convient d'engager des travaux de réfections des lieux tels électricité, isolation, changement des huisseries,...

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer des consultations auprès d'entreprises spécialisées dans les corps de métier précités.

De plus, il propose à l'Assemblée délibérante de demander des subventions au titre de la Réserve Parlementaire 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint en charge des Bâtiments à procéder à des consultations de professionnels dans les corps de métiers du bâtiment ;

DÉCIDE de solliciter auprès de Madame Élisabeth DOINEAU, Sénatrice de la Mayenne, une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger une lettre d'intention de projet de réhabilitation auprès de Madame Élisabeth DOINEAU, Sénatrice de la Mayenne.

2015-148 : RETRAIT de la COMPÉTENCE « Communication Électronique » au S.D.E.G.M

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON en charge des affaires économiques et du Très Haut Débit, Monsieur Daniel GENDRY relatif à la constitution d'un syndicat mixte en matière d'aménagement du territoire

À ce jour, la compétence « Communication électronique », sur la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, est gérée par le Syndicat Départemental en Électricité et Gaz de la Mayenne (S.D.E.G.M). Hors, la Communauté de Communes du Pays de CRAON, sur l'ensemble de son territoire est compétente sur ce dossier.

Il est donc nécessaire que la Commune retire cette gestion au S.D.E.G.M.

Vu les compétences déléguées par la Commune au S.D.E.G.M ;

Considérant les réflexions conduites en matière de développement du Très Haut Débit à l'échelle départementale ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retirer au S.D.E.G.M la compétence « communication électronique » ;

CONFIRME le maintien des autres compétences confiées au S.D.E.G.M ;

OCTROIE la compétence « Communication électronique » à la Communauté de Communes du Pays de CRAON ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président du S.D.E.G.M ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté du Pays de CRAON.

2015-149 : MISE à DISPOSITION du PERSONNEL COMMUNAL et du CAMION COMMUNAL à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de CRAON

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-Roë, en accord avec la Communauté de Communes du Pays de CRAON, sert de relais entre cette dernière et les Communes aux alentours de la Collectivité, quant à la distribution de point à temps.

L'employé communal se rend avec le camion des services techniques à BONCHAMP-LES-LAVAL (Mayenne) se fournir en matière première et l'entrepose à l'atelier communal et ce, sur son temps de travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer la mise à disposition du personnel et du matériel communal, en fonction de l'indice de rémunération de l'Agent et du tarif en vigueur concernant le kilométrage (prise en compte du nombre de kilomètres ainsi que du nombre de chevaux du camion communal).

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de facturer à la Communauté de Communes du Pays de CRAON, la mise à disposition du personnel et du matériel communal, telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables sur le budget communal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté du Pays de CRAON (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2015-150 : STAGIAIRISATION de Monsieur RICOUS Raynald – ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} CLASSE, à compter du 1^{er} DÉCEMBRE 2015.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Madame BRIQUET Martine, Secrétaire de Mairie, au 1^{er} janvier 2015, l'Assemblée délibérante a, via la délibération n°2014-103, recruté Monsieur RICOUS Raynald, à compter du 24 novembre 2014, sur un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à temps complet, pour une durée de 1 an.

Suite à ce recrutement et à la vue du bon déroulement de l'année passée au sein de la Collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser son contrat et de stagiairiser Monsieur RICOUS Raynald en vue de sa titularisation, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Monsieur RICOUS Raynald sera rémunéré sur les bases de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, à savoir indice brut 342, majoré 323, avec une bonification indiciaire de 15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de stagiairiser Monsieur RICOUS Raynald au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe avec la rémunération afférente ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur RICOUS Raynald ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;
CHARGE Monsieur le Maire de signer l'arrêté municipal de stagiairisation ;
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'affiliation de Monsieur RICOUS Raynald à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2015-151 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°12 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	61	617	Études et recherches	-470€00
	61	6184	Versements à des organismes de formation	+470€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les modifications budgétaires susmentionnées ;
CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;
CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-152 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°13 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	65	6574	Subventions	-13 000€00
	62	6218	Autres personnels extérieurs	-2 000€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-153 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°14 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	61	61521	Entretiens terrains	-2 000€00
	61	61551	Matériel roulant	+2 000€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-154 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°15 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	65	6574	Subventions	-500€00
	62	6262	Télécommunications	+ 500€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-155 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°16 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
930	21	2183	Matériel de bureau et informatique	-100€00
930	21	2184	Mobilier	+ 100€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-156 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°17 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
930	21	2183	Matériel de bureau et informatique	-100€00
930	23	2313	Constructions	+ 100€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-157 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°18 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	65	6574	Subventions	-0€14
	042	6811	Dotations aux amortissements	+ 0€14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-158 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°19 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
770	13	1327	Budget communautaire, fonds structurels	-0€13
	040	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	+ 0€11
	040	28031	Frais d'études	+ 0€02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-159 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°20 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
770	13	1327	Budget communautaire, fonds structurels	-0€01
	040	28041582	Bâtiments et installations	-12 481€68
	040	2804158	Autres groupements	+ 12 481€69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-160 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	67	673	Reversement excédent	-116€10
	042	6811	Dotations aux amortissements	+ 116€10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget Assainissement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-161 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	13	1312	Subventions Région	-116€10
	040	2803	Frais de recherches	+ 0€01
	040	28051	Amortissements	+ 0€01
	040	28156	Amortissements	+ 1€14
	040	28158	Amortissements	+ 114€94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget Assainissement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2015-162 : DEVIS CHAUSSÉE – POSE de LUMINAIRES EXTÉRIEURS VESTIAIRES FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les luminaires extérieurs des vestiaires du stade de football proche de la mairie doivent être changés.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées.

Il présente le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), « La Brunetière », d'un montant de 241€93 (H.T) soit 290€32 (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) pour un montant de 241€93 (H.T), soit 290€32 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2015-163 : DEVIS CHAUSSÉE – POSE de LUMINAIRES dans la SALLE du CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les luminaires de la salle du Conseil Municipal soient changés.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées.

Il présente le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), « La Brunetière », d'un montant de 942€80 (H.T) soit 1 131€36 (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) pour un montant de 942€80 (H.T), soit 1 131€36 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2015-164 : DEVIS LANGEVIN – BORNAGE LOTISSEMENT des MARRONNIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre la création du lotissement des Marronniers, il convient de faire borner et modifier le plan parcellaire cadastral des futures parcelles par un professionnel accrédité par l'État.

Il présente le devis de l'Architecte Harry LANGEVIN, dont le siège social est basé à CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), 48, rue de la Libération, d'un montant de 4 440€00 (H.T) soit 5 328€00 (T.T.C).

Cette somme sera inscrite sur le budget annexe « Lotissement des Marronniers ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'Architecte Harry LANGEVIN pour un montant de 4 440€00 (H.T), soit 5 328€00 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Architecte Harry LANGEVIN ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2015-165 : FACTURATION à EDF – FOURNITURES ARGENT de POCHE 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre l'opération « Argent de Poche » 2015, au mois de juillet, il a été réalisé la rénovation d'un transformateur EDF, Route de POUANCÉ.

Pour rénover ce transformateur, la Commune a du se munir de fournitures matérielles, telles peintures, pinceaux, brosse,...

De façon à pouvoir être indemnisé de ces frais, il convient d'établir un titre de recettes à EDF, avec les factures justifiant les dépenses occasionnées par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le titre de recettes correspondant au montant des dépenses engagées par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË pour la rénovation du transformateur électrique ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2015-166 : CONVENTION avec la SOCIÉTÉ PROTECTRICE des ANIMAUX – ANNÉE 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, une convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière est signée entre la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË et la Société Protectrice des Animaux (S.P.A) de la Mayenne. Cette dernière intervient lorsque la Commune recueille des chiens et chats trouvés errants sur la voie publique et ce, sur l'ensemble du territoire communal.

La Société Protectrice des Animaux propose de signer une convention pour l'année 2016 ayant pour but son engagement à recueillir les chiens et chats en état de divagation, à rechercher les éventuels propriétaires de ces animaux ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires des animaux mordeurs ou suspectés de rage au nom de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

En contrepartie des services rendus, la Société Protectrice des Animaux (S.P.A) demande une participation financière de 0€30 par habitant (base statistique INSEE 31 décembre 2014) soit un montant de 272€70 (deux cent soixante douze euros et soixante-dix centimes).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annuelle avec la Société Protectrice des Animaux de la Mayenne demandant notamment à la Commune de participer financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec la Société Protectrice des Animaux ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer la somme de **272€70** au budget principal 2016, à l'imputation 6574 de la section de Fonctionnement.

2015-167 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°21 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2015 sont insuffisants ou non crédités et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
930	23	2313	Constructions	318€04
930	21	2183	Matériel de bureau et informatique	198€78
	65	6574	Subventions	-516€82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

QUESTIONS DIVERSES

● **Compte-rendu / Réunion C.L.E.C.T** : Monsieur BRIQUET Alain, 2^{ème} Adjoint et représentant Titulaire de la Commune au sein de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) dresse le compte-rendu de la réunion attribuant de façon définitive les attributions de compensation pour l'année 2015 à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË. le montant de cette attribution de compensation est de 49 181€00.

● **Conseil d'École / École publique** : Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Affaires scolaires donne lecture du compte-rendu du conseil d'école ayant eu lieu le 10 novembre 2015. Il en ressort des demandes techniques, telles que le chauffage dans la bibliothèque et le remplacement du portail d'entrée.

● **Arbre des naissances** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe en charge de la Communication informe les membres du Conseil Municipal que la cérémonie de l'arbre des naissances a été fixée au samedi 12 décembre 2015 à 15h30. l'espèce d'arbre choisi par le Conseil Municipal est le marronnier rouge.

● **Élagage** : Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux d'élagage d'arbre devenu dangereux sont à faire par les employés communaux au niveau de la propriété de Monsieur LARDEUX Yves.

● **Compte-rendu de visite / Bâtiment Communauté de Communes** : Monsieur le Maire expose au Conseil le compte-rendu de la visite du bâtiment appartenant à la Communauté de Communes du Pays de CRAON, situé Route de Pouancé. Le bâtiment est réhabilitable. Il convient d'établir des devis pour estimation de travaux de désamiantage et de réhabilitation.

● **Réunion Plénière** : Monsieur le Maire rappelle la tenue de la réunion plénière devant se tenir à CRAON le lundi 30 novembre 2015 à 20h00, où l'ensemble des conseillers municipaux sont conviés.

● **Élections régionales 2015 / Permanences** : Monsieur le Maire rappelle la tenue des Élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015. Les Élus établissent les tours de permanences comme tels :

6 décembre - 1er tour

8h00 - 10h00 : Mr PÈNE Loïc, Président du bureau de vote; Mme BROSSEAU Marylène et Mr GESLIN Stéphane.

10h00 - 12h00 : Mr LORIER Jean-Luc; Mr GUILLET Vincent et Mr POIRIER Mathieu.

12h00 - 14h00 : Mr HENRY Damien et Mr BRETON Raphaël.

14h00 - 16h00 : Mme GUINEHEUX Anne-Sophie; Mme CHEVILLARD Pascale et Mr PAILLARD Michel.

16h00 - 18h00 : Mr BRIQUET Alain; Mr DEMINGUET Éric et Mme RENAULT Patricia

13 décembre - 2^{ème} tour

8h00 - 12h00 : Mr PÈNE Loïc, Président du bureau de vote; Mr GESLIN Stéphane et Mme RENAULT Patricia.

10h00 - 12h00 : Mr LORIER Jean-Luc; Mr GUILLET Vincent et Mr POIRIER Mathieu.

12h00 - 14h00 : Mr HENRY Damien et Mr BRETON Raphaël.

14h00 - 16h00 : Mme GUINEHEUX Anne-Sophie; Mme CHEVILLARD Pascale et Mr PAILLARD Michel.

16h00 - 18h00 : Mr BRIQUET Alain; Mr DEMINGUET Éric et Mme BOSSEAU Marylène.

● **Vœux du Maire** : Les vœux du Maire sont fixés au samedi 9 janvier 2016. L'heure est encore à déterminer.

● **Demande de stage de réinsertion** : Monsieur le Maire informe les Élus qu'un citoyen effectuera 105 heures de travail d'intérêt général, soit 3 semaines, courant mars 2016..

● **Logement communal** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe au Maire fait part du départ de Mr CADEAU du logement communal. Suite à l'état des lieux, il conviendra de procéder à des travaux de peinture.

● **Décorations de Noël** : Monsieur LORIER Jean-Luc informe les Conseillers de l'installation des illuminations de Noël le samedi 5 décembre.

● **Prochains Conseils Municipaux** : Monsieur le Maire propose la tenue des futurs conseils municipaux aux dates suivantes :

14 janvier 2016

11 février 2016

10 mars 2016

24 mars 2016

21 avril 2016

19 mai 2015

16 juin 2016

12 juillet 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 55.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 4 décembre 2015 à 19h30.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROUSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Absent Mr HENRY D.
Mr LORIER J-L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.